



Rapport au Conseil communal

Réponse au postulat déposé par M. le Conseiller communal Stéphane Ballaman relatif à l'étude des possibilités de développer une politique de promotion, de valorisation de l'engagement bénévole et de soutien aux associations locales.

Enfance, écoles, jeunesse, social

M. Pierre Jolliet, Municipal

Rapport N°18/2019



1 Préambule

1.1 Objet du Rapport

Le 19 juin 2018 M. Stéphane Ballaman déposait un postulat invitant la Municipalité à étudier les possibilités de développer une politique de promotion, de valorisation de l'engagement de bénévoles et de soutien aux sociétés locales. Ce postulat a été pris en considération le 25 septembre 2018.

1.2 Introduction

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a institué, en 1985, la Journée internationale des bénévoles le 5 décembre. Son but est de souligner toute l'importance de la contribution des bénévoles au développement économique et social des communautés. La résolution adoptée à cet effet par l'ONU, prie les gouvernements et les organisations de prendre les mesures nécessaires pour mieux faire connaître l'importante contribution qu'apporte le bénévolat, inciter les individus de tous métiers ou professions à devenir bénévoles et promouvoir des activités qui feront mieux connaître la contribution que les bénévoles apportent par leurs actions. En outre, la nature même du bénévolat en fait un vecteur du développement durable. Le volontariat permet aux hommes et aux femmes de participer à leur propre croissance. Grâce au volontariat, les citoyens consolident leur résilience, enrichissent leurs connaissances et acquièrent un sens de responsabilité à l'égard de leur propre communauté. L'action volontaire individuelle et collective renforce la cohésion sociale et la confiance et conduit ainsi à un développement durable mis en œuvre par et pour les citoyens.¹

En Suisse, nous possédons une forte histoire et culture de la vie associative². Les citoyennes et citoyens sont particulièrement attachés à ces structures et aux domaines dans lesquels s'exerce le bénévolat³. Selon l'Office fédéral de la statistique, près d'une personne sur cinq œuvre comme bénévole dans une structure associative en Suisse, ce qui représente 660 millions d'heures de bénévolat en 2016⁴. Sans ce substrat à la vie locale, bien des activités ne pourraient simplement pas être réalisées et nous perdrons beaucoup en matière de qualité de vie. De plus, comme signalé dans le postulat, l'engagement bénévole est une opportunité de mettre à profit ses compétences et de se responsabiliser en s'engageant pour le bien de la communauté tout en bénéficiant de ses effets positifs (intégration, acquisition de compétences, renforcement de son réseau, etc.).

De manière générale, l'engagement bénévole traditionnel est en perte de vitesse. Cette situation affaiblit les associations et menace la cohésion sociale. Selon une étude réalisée récemment par la Fondation Gottlieb Duttweiler⁵, les formes de participation à la société civile sont actuellement en pleine évolution. La disposition à s'engager dans des structures formelles diminue (bénévolat dit classique). La mobilité accrue des personnes – ce qui tend à limiter le lien au local où a lieu la majorité des engagements – et la multitude de possibilités de choix dans la vie en général tendent à favoriser

¹ Source : Organisation des Nations Unies, <http://undocs.org/fr/A/RES/40/212> et <http://www.un.org/fr/events/volunteerday/background.shtml>

² Dictionnaire historique de la Suisse, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25745.php>

³ Domaines culturel, santé et social, environnemental, politique et droits civiques, coopération et développement, sportif, religions et spiritualité, <https://www.benevolat-vaud.ch/appart/>

⁴ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere/travail-benevole.html>

⁵ Les nouveaux bénévoles : l'avenir de la participation à la société civile
<http://www.gdi.ch/benevoles2018>



les engagements plus ponctuels dans des projets concrets à durée déterminée. L'engagement citoyen est pourtant encore bien vivant et certaines personnes ne s'impliquent pas, car elles ne savent pas où le faire. La condition préalable à chaque engagement civil consiste avant tout à savoir où et pourquoi l'on pourrait s'engager. Les plateformes digitales jouent à cet égard un rôle toujours plus important en favorisant l'échange et la mise en réseau. Elle peut être d'une part facilitée par la communication digitale, mais surtout par des conditions-cadres mises en œuvre par les Communes.

Pour mémoire rappelons que ce postulat s'inscrit dans les dispositions prévues à l'art 70 de la constitution vaudoise soit :

La Constitution vaudoise précise à son article 70, le rôle de l'Etat et des Communes dans le cadre du bénévolat :

« Chapitre 9 Vie associative et bénévolat

Art. 70

- 1 L'Etat et les Communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance.
- 2 Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général.
- 3 Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat.
- 4 Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles. »

1.3 Etat de la situation

La politique⁶ du Canton de Vaud en matière de bénévolat s'appuie donc sur cet article constitutionnel. Les grandes orientations du Canton dans le domaine du bénévolat consistent à :

- soutenir les projets dans le cadre de politiques sectorielles ;
- soutenir ce qui vise l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat ;
- soutenir les mesures qui visent l'encouragement du public à s'engager en faveur du bénévolat.

Ainsi, différentes associations et structures sont soutenues financièrement, et ceci dans différents domaines d'activité (santé, social, etc.). La création d'un pôle de compétence, l'association Bénévolat-Vaud, permet de promouvoir un cadre pour l'engagement bénévole, ainsi que d'offrir un appui au mouvement associatif.

La Commune d'Epalinges tient à jour une liste⁷ des sociétés et associations locales œuvrant sur le territoire communal. Elle compte à ce jour près de 60 organismes œuvrant dans des domaines très variés. Il faut malheureusement constater que cette liste n'est pas complète s'agissant du bénévolat, il faudrait y ajouter les enseignants bénévoles donnant des cours d'appui, les cours de français aux mères d'élèves, les « Lulu » à Epalinges, etc. Il existe certainement encore d'autres structures et des groupes informels actifs à Epalinges.

En complément du soutien de l'Etat de Vaud, la Commune offre actuellement des soutiens aux associations et aux personnes porteuses d'un projet associatif qui peuvent notamment se résumer comme suit :

- mises à disposition gratuitement des salles de quartier
- dons de vins pour certaines manifestations

⁶ <https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/benevolat/le-benevolat-un-mouvement-soutenu-par-le-canton-et-les-communes/>

⁷ Cette liste est disponible sur Internet <https://www.epalinges.ch/vivre-a-epalinges/societes-locales> ou en contactant le Greffe



- location gratuite une fois par an de la salle des spectacles
- subventions particulières aux associations développant des mouvements juniors
- aides particulières pour des projets portés par les habitant-e-s

Par ailleurs, la commune participe au financement de la démarche Quartiers Solidaires⁸, qui réunit des seniors impliqués dans la vie locale et dont leur participation sociale impacte positivement la communauté.

La Commune d'Epalinges reconnaît la richesse, l'utilité et l'importance de la vie associative et du bénévolat pour la vie locale. L'engagement bénévole représente une ressource essentielle pour la société, tant par les activités déployées sur le terrain, que pour la diffusion des valeurs propres à favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. Outre cette reconnaissance, il convient de préserver cette diversité et mettre en place les conditions-cadres pour la garantir et la développer.

Dans le cadre du principe de subsidiarité, les **axes suivants de la politique communale** en matière de soutien à la vie associative et au bénévolat sont retenus :

1. favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole et valoriser son image
2. développer le soutien au monde associatif
3. renforcer la disponibilité de l'information
4. développer le rôle de la Commune en tant qu'employeur favorisant un engagement bénévole auprès de ses collaboratrices et collaborateurs.

Ces intentions peuvent, par exemple, se décliner selon **les objectifs et les mesures** suivantes :

1. collaborer avec l'association Bénévolat-Vaud pour être accompagné dans la mise en œuvre de mesures pertinentes et ciblées répondant aux objectifs retenus
2. évaluer le type de soutiens nécessaires pour répondre aux besoins des associations
3. faciliter les démarches administratives auprès des services communaux
4. centraliser l'information et la diffuser activement auprès de la population
5. soutenir les actions de promotion ciblées au sein de la commune
6. sensibiliser le personnel de l'administration communale à l'engagement bénévole⁹.

⁸ <https://www.quartiers-solidaires.ch/vald/epalinges-388.html>

⁹ Il existe par exemple le congé jeunesse, permettant aux jeunes de moins de 30 ans d'obtenir jusqu'à 5 jours de congé par année, non rétribués, pour leurs activités bénévoles en faveur de la jeunesse, <https://www.benevolat-vaud.ch/benevole/conge-jeunesse->



2 Mise en œuvre

Des discussions avec Bénévolat-Vaud, il ressort clairement que la priorité est à mettre sur la centralisation et la communication des informations relatives aux associations et actions bénévoles locales. Il est indispensable de rendre l'activité des associations communales plus visibles sur les différents supports de communication de notre commune.

Il s'agit notamment de rassembler, de développer et de coordonner les informations relatives « au monde associatif » sur le site internet de la commune ainsi que celles paraissant dans le journal communal.

Le dicastère enfance, école, jeunesse et social devra disposer, ces prochaines années, d'un secrétariat. Dans un premier temps, un poste à 50% est prévu au budget 2019, la coordination des informations relatives au bénévolat est intégrée au cahier des charges de ce poste. De plus, les animateurs-trices du CAP, déjà impliqués dans le développement d'activités bénévoles et sociales, vont poursuivre cette mission.

3 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le rapport au Conseil Communal N°18/2019 de la Municipalité du 13.05.2019 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la réponse de la Municipalité, au postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Ballaman.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville